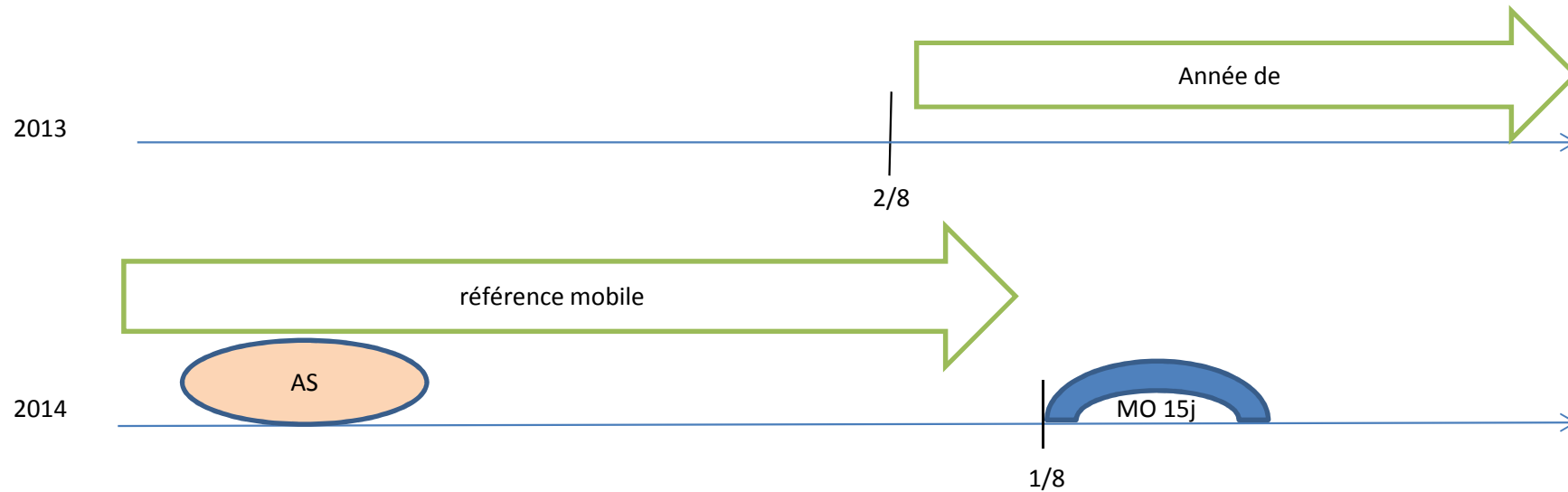


Exemple 1 :

Agent en maladie ordinaire du 1er août 2014 au 15 août 2014 inclus.



Le décompte des congés de maladie ordinaire s'effectue sur l'année de référence médicale ou "année de référence mobile" en prenant en compte les arrêts de même nature.

Dans cet exemple:

Jours d'arrêt	Période de référence
1er août	du 02/08/2013 au 01/08/2014
2-août	du 03/08/2013 au 02/08/2014
03-août	du 04/08/2013 au 03/08/2014
...	...

Il n'y a pas eu d'arrêts de maladie ordinaire antérieurs, en cas d'arrêt continu l'agent ouvre des droits à 3 mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement.